

DECISION DU MAIRE N°D-2026006

AUDIT, DIAGNOSTIC & AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Le Maire de la commune de Bassussarry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2026006 en date du 20 mars 2026 portant délégations au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Considérant que la commune de Bassussarry envisage de réaménager le cimetière et d'évaluer les besoins futurs, suite à la procédure de reprise de concessions ;

Considérant la proposition formulée par la société AD FUNERAIRE, située 107 Impasse Mendixka, à Arcangues (64200),

Considérant que le montant du devis présenté est inférieur au montant des seuils pour la passation des marchés à procédure adaptée,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice,

DECIDE

Article 1 :

La signature de la proposition formulée par la société AD FUNERAIRE en date du 28 avril 2026, d'un montant total de 10 980€ HT (soit 13 176€ TTC), pour :

- La conception sur plan des aménagements,
- L'audit de l'ensemble des parcelles,
- Le rapport d'analyse et le plan d'action détaillant les objectifs,
- La projection et l'analyse des besoins réglementaires du futur aménagement.

Article 2 :

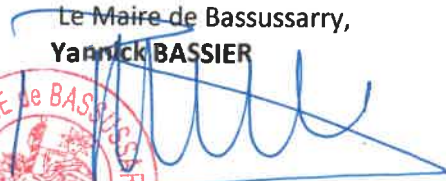
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Bassussarry et le devis signé, notifié à la société AD FUNERAIRE.

Une ampliation sera transmise à :

- M. Le Préfet des Pyrénées Atlantiques
- M. Le Trésorier

Fait à Bassussarry, le 29 avril 2026.

Le Maire de Bassussarry,
Yannick BASSIER



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 064-216401000-20260429-DEC_2026006-AR